

Rapport du Comité d'évaluation scientifique (CES) 48 de l'ANR AAPG 2020

1 Remarques générales

Le CES 48 est en charge d'assurer le processus de sélection des projets soumis dans le cadre de l'appel à projets générique (AAPG) de l'ANR, et plus précisément dans le cadre de l'Axe 5.1 *Fondements du numérique : informatique, automatique, traitement du signal*.

L'intention de ce document est de donner quelques détails sur le déroulement de ce processus concernant l'AAPG 2020 et de répondre ainsi aux éventuelles questions que les déposants de projets pourraient avoir.

Le CES 48 réunit des experts couvrant un large spectre dans les domaines de l'informatique théorique, et des aspects les plus fondamentaux de l'automatique et du traitement du signal. Lors de sa mission, il suit les lignes définies par l'ANR, tout en gardant une autonomie et une indépendance scientifiques qui lui permettent de tenir compte des spécificités et besoins de ses communautés respectives. Tout au long du processus, le comité travaille étroitement avec le chargé de projets scientifiques Eugenio Echagüe. Le président-référent du comité et M. Echagüe sont garants du respect des procédures ANR, de la composition du comité jusqu'à la gestion des conflits d'intérêts¹.

Comme les années précédentes, la sélection s'est faite en deux phases. Alors que la première phase a pu se dérouler de manière habituelle avec une réunion plénière du comité en présentiel sur un jour et demi, la deuxième phase a été marquée par la pandémie. La conséquence a été, dans un premier temps, un report des dates limites pour les dépôts des projets et les expertises. Dans un deuxième temps, la réunion finale du comité, initialement prévue au mois de juin, a dû se faire entièrement en visioconférence début septembre. Malgré ces difficultés, un bon fonctionnement a pu être assuré afin que le comité puisse remplir sa tâche dans une ambiance collégiale et constructive.

Nous allons maintenant aborder certains points du processus de sélection par étape. Nous ne mentionnons pas spécialement le contenu de l'appel à projets officiel, que nous vous recommandons vivement de lire attentivement.

2 Remarques spécifiques par étape

2.1 Étape 1

Lors de l'étape 1, l'évaluation d'un projet se base sur une pré-proposition de quatre pages, les CVs des porteurs et un document récapitulatif. Chaque proposition est examinée par deux membres du comité (rapporteur et lecteur), qui établissent des rapports évaluant chacun des deux critères

1. Un membre du comité en conflit avec l'un des projets déposés (même laboratoire, publications communes depuis moins de cinq ans, appartenance à un projet commun, lien doctorant-directeur de thèse, etc.) n'a pas accès aux documents liés à ce projet et doit quitter la séance lors de l'évaluation du projet concerné.

principaux (*Qualité et ambition scientifique & Organisation et réalisation du projet*) et leurs sous-rubriques. Nous soulignons l'importance de tous les critères. Cependant, l'excellence scientifique est une condition indispensable pour passer en deuxième phase. Ces évaluations sont communiquées aux porteurs et la décision finale est prise par l'ensemble du comité, en réunion plénière.

Bien que le champ des compétences du comité soit très large et varié, les membres en charge d'un dossier ne sont pas forcément des spécialistes pointus du domaine. Il est donc essentiel de présenter le projet, ses objectifs, défis et enjeux de manière pédagogique.

Le comité ne tient pas compte, lors de sa décision en phase 1, du budget envisagé et ne fait ainsi aucun retour à ce stade sur le budget. Cependant, étant donné que la marge de modification par rapport à l'étape 2 est de 15%, il est d'autant plus important de bien anticiper les coûts du projet et de veiller à un budget bien justifié.

Le taux de sélection cible ces dernières années dans cette étape a été de 42%. Une répartition détaillée pour cette année est donnée ci-dessous :

	JCJC	PRC	PRCE	Total
Projets soumis en phase 1	41	25	4	70
Projets retenus	19	12	1	32
Pourcentage	46%	48%	25%	46%

2.2 Étape 2

À nouveau, un binôme rapporteur/lecteur est chargé de l'évaluation d'un projet avant que le comité se réunisse. L'avis du binôme rapporteur/lecteur sur un projet s'appuie sur des rapports d'au moins deux experts externes (nationaux ou internationaux). Les experts sont sollicités par l'ANR sur proposition des membres du comité. Les conflits d'intérêts ainsi que le taux d'acceptation des collègues sollicités (en général de l'ordre de 30-35%) compliquent cette tâche. Cela peut nécessiter la proposition de jusqu'à une dizaine d'experts parfois pour arriver au nombre minimum de relecteurs. Le comité se rend compte de la charge de travail considérable effectuée par les experts externes et tient à les remercier chaleureusement d'avoir accepté ce travail important pour la communauté et pour leurs avis fondés.

Les discussions du comité se basent ainsi sur les documents scientifiques déposés (incluant les CVs), les rapports des experts externes et les avis du binôme rapporteur/lecteur. Contrairement aux experts externes, un membre du comité gère un portefeuille de projets, ce qui lui permet de comparer les projets entre eux. Le comité tient à encourager le demandeur à exercer son droit de réponse si un rapport externe contient des arguments non pertinents.

Il est inutile de mentionner davantage l'importance du critère de l'excellence scientifique. Nous tenons à souligner le rôle du critère *Adéquation des moyens mis en œuvre et demandés aux objectifs du projet*. Le comité a pris un soin particulier à évaluer la pertinence des demandes humaines et financières, qui doivent être en juste proportion avec les besoins du projet. Notamment, elles doivent être en adéquation avec les taux d'implication des participants. Nous avons observé un certain nombre de budgets assez élevés qui n'ont pas été suffisamment justifiés ou étaient en disproportion avec l'instrument choisi.

Le classement est établi lors de la session plénière du comité, qui s'étale sur deux jours. Après la présentation par le binôme rapporteur/lecteur d'un projet, notamment ses objectifs, ses points forts et ses inconvénients, une discussion collégiale a lieu, à l'issue de laquelle une note est attribuée au projet. Les notes ainsi obtenues servent de base pour un deuxième cycle de débats afin de parvenir à une décision sur le sort de chaque projet.

Le comité établit d'abord des listes principales (une par instrument JCJC, PRC et PRCE) de projets qui seront financés dans tous les cas. Il propose également des listes complémentaires, qui peuvent éventuellement permettre à l'ANR de financer des projets supplémentaires. La longueur et

la composition finales des listes complémentaires dépendent des capacités budgétaires potentielles déterminées par l'ANR. Le comité évalue aussi les projets PRCI du domaine et transmet à l'ANR ceux qui sont éligibles à un financement, c'est-à-dire qui sont au moins comparables, en terme d'appréciation globale, aux projets PRC présents en liste complémentaire. À la toute fin de la réunion plénière, le comité identifie les projets avec une composante *intelligence artificielle (IA)* ou *sciences humaines et sociales (SHS)*. Cela leur permet d'être éligibles dans le cadre des priorités de l'État et des plans nationaux avec un budget propre. Ce choix se fait au sein des comités de pilotage correspondants, qui réunissent les présidents des CES concernés.

Ci-dessous nous listons les taux d'acceptation par instrument (hors PRCI), c'est-à-dire des projets placés en liste principale par rapport au nombre de projets soumis en phase 2 et en phase 1 :

	JCJC	PRC	PRCE	Total
Projets soumis en phase 2	19	12	1	32
Projets en liste principale	11	5	1*	17
Pourcentage	58%	42%	100%	53%
Pourcentage par rapport à la phase 1	27%	20%	25%	24%

* Sélectionné pour financement au titre du Plan IA

Les projets en liste principale doivent rentrer dans la ligne budgétaire de l'ANR, communiquée au comité au début de la réunion plénière. Le budget alloué au CES 48 cette année par instrument est indiqué ci-dessous (les PRCI ne sont pas concernés). Ce budget initial ne tient pas compte des montants attribués via les priorités de l'État. Par ailleurs, le comité est libre d'allouer, dans certaines limites, le budget d'un instrument à un autre.

JCJC	PRC	PRCE	Total
1,61 M€	1,41 M€	0,26 M€	3,28 M€

Le comité a exercé son droit de couper des budgets, dans une marge de 15% de la demande globale et en veillant à ce que les projets concernés et leurs objectifs ne soient pas compromis. À titre d'information, nous listons ci-dessous les budgets octroyés en ce qui concerne les projets en liste principale (y compris la liste principale du Plan IA) :

	JCJC	PRC	PRCE	Total
Moyenne	168 k€	286 k€	515 k€	—
Min	133 k€	173 k€	515 k€	—
Max	210 k€	357 k€	515 k€	—
Budget global	1,85 M€	1,43 M€	515 k€	3,80 M€

Calendrier de la publication des résultats

Le calendrier de la publication des résultats de l'étape 2 a été ajusté pour tenir compte du décalage causé par la crise sanitaire. L'annonce des listes principales pour les instruments JCJC, PRC et PRCE a ainsi eu lieu quelques jours après la tenue du comité. Les listes complémentaires ont été publiées mi-octobre. Les projets en liste complémentaire finalement sélectionnés seront annoncés avant la fin de l'année, en fin d'exercice budgétaire. La liste des projets PRCI sélectionnés dépend des négociations avec les agences partenaires. Elle sera a priori publiée au fil de l'eau entre mi-octobre et mi-novembre.

Nous espérons que ce document s'avère utile pour le dépôt de futurs projets dans le cadre de l'AAPG 2021.

Benedikt Bollig
Président-référent

Walid Hachem
Vice-président

Marc Jungers
Vice-président

Bureau du Comité d'évaluation scientifique (CES) 48 de l'ANR (AAPG 2020)